



gisti, groupe  
d'information  
et de soutien  
des immigrés



**Objectif chiffré de reconduites à la frontière pour 2010 : 28 000**

**Objectif chiffré d'interpellations d'aidants pour 2011 : 5 500**

(source : Loi de finances 2009)

## Si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit !

Aujourd'hui, en France, il est devenu criminel d'accueillir, d'accompagner, ou seulement d'aider une personne en situation irrégulière.....

**Le 18 février 2009**, à 7 h 45 du matin, la police frappe à la porte de Monique Pouille, 59 ans, bénévole aux Restos du cœur et à l'association Terre d'errance. Depuis deux ans et demi, cette femme organise les dons de nourriture et d'habits pour les migrants qui errent autour de Calais dans l'espoir de passer en Angleterre. Elle recharge aussi leurs portables. Les policiers lui ont dit : *"on vient vous chercher pour vous mettre en garde à vue, pour flagrant délit d'aide aux personnes en situation irrégulière"*.

**L'interpellation le 16 février 2009** d'Hamid, un sans-papier accueilli par la communauté Emmaüs de Marseille Pointe-Rouge, s'est transformée le 17 février 2009, en opération policière dans cette communauté. Ainsi, sur décision du parquet de Marseille une perquisition a eu lieu dans la dite communauté Emmaüs aux fins de recenser la présence d'éventuels compagnons sans papiers.

Dans le même cadre, Kamel un responsable de la communauté a été mis en garde à vue pendant 6 heures le 17 février.

Ces faits s'ajoutent à une liste déjà longue de militants associatifs ou de citoyens ordinaires poursuivis pour avoir manifesté leur solidarité ou agi avec humanité à l'égard de migrants privés du droit au séjour. Alors demain, quels gestes du quotidien seront punis pour remplir les objectifs du Ministère de l'immigration ?

- Votre médecin sera-t-il interpellé pour avoir soigné un sans-papier malade, ou votre facteur pour lui avoir distribué son courrier ?
- L'instituteur de vos enfants sera-t-il inquiet pour avoir appris à lire à un enfant dont les parents sont en situation irrégulière ?

**Nous sommes tous concernés** : parce qu' avant d'être « sans-papiers », ces hommes, ces femmes et ces enfants sont des personnes en difficulté, isolées et démunies et il est de notre devoir de citoyen de les aider dans la dignité et le respect dû à chaque être humain.

**Alors si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit !**

### Mercredi 8 avril 2009

devant les palais de Justice de Paris, Lille, Marseille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Rennes et dans plusieurs dizaines de villes en France, nous serons 5 500 à nous présenter comme prisonniers volontaires, affirmant avoir, un jour, aidé un homme ou une femme sans papiers en difficulté. Nous serons 5 500 citoyens décidés à rester des « aidants » !

→ Si vous souhaitez participer à ces rassemblements, vous pouvez vous inscrire et signer l'appel national sur le site

[www.delinquants-solidaires.org](http://www.delinquants-solidaires.org)

→ D'ici là, pour tout renseignement ou pour faire part de votre participation, n'hésitez pas à prendre contact avec Teddy Roudaut : [troudaut@emmaus-france.org](mailto:troudaut@emmaus-france.org) – 01 41 58 25 32

## SOYEZ NOMBREUX A NOUS REJOINDRE !